

#### «Cette loi favoriserait une germanisation du canton». L'ancien juge Alexandre Papaux ne veut pas d'un bilinguisme «artificiel et coûteux»

Le vice-président de la Communauté romande du Pays de Fribourg rejette en bloc le projet de loi sur les langues. Un bilinguisme «artificiel» des communes risque, selon lui, de réveiller une guerre des langues.

Patrick Chuard

Qui a peur du bilinguisme? L'avant-projet de loi sur les langues, mis en consultation par le Conseil d'Etat il y a quelques jours, prévoit que douze communes fribourgeoises pourraient instaurer deux langues officielles sur leur territoire. Le projet a de fervents partisans, comme en ville de Fribourg où une majorité politique prône le bilinguisme, ou le syndic de Marly Christophe Maillard (notre édition d'hier). Mais il a aussi ses détracteurs, comme la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF). Son vice-président Alexandre Papaux, avocat et ancien juge, dit tout le mal qu'il en pense.

#### Pourquoi vous opposez-vous à cet avantprojet de loi sur les langues?

Alexandre Papaux: Ce texte est bâclé, je le qualifierais même d'ubuesque. Il va à l'encontre des intérêts des francophones dans les communes dont la langue officielle est le français et des germanophones dans les communes dont la langue officielle est l'allemand. Il ne tient pas compte du fait qu'entre 25% et 40% de la population de certaines communes est de langue étrangère. Or, la langue officielle d'une commune doit être celle qui unit, qui permet le mieux de s'y intégrer et de participer activement à la vie sociale et politique. Ce projet s'avère dangereux car il tend à instituer un bilinguisme artificiel à l'intérieur des communes. Il est contraire aux bases de la politique linguistique fixées par notre Constitution depuis des années.

Lire aussi

#### «On parle allemand depuis longtemps à Marly». Le syndic Christophe Maillard verrait bien sa commune devenir bilingue

Enfin, il fait supporter financièrement aux communes un bilinguisme dogmatique qui ne correspond ni à la réalité, ni à la loi, une minorité historique de 10% dans une commune ne pouvant pas, à l'évidence, être considérée comme importante. Je rappelle qu'à Bienne, le bilinguisme coûte 6 millions de francs par an au contribuable.

« Cette loi semble élaborée pour satisfaire les autorités actuelles de la seule commune de Fribourg »

Alexandre Papaux

Vice-président de la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF)

#### Vous teniez le même langage en mai dernier avant que le projet du Conseil

### d'Etat ne soit dévoilé. Combattez-vous toute forme de bilinguisme?

Absolument pas. Le bilinguisme individuel est une richesse qui doit être encouragée, notamment à l'école, mais celui-ci n'a rien à voir avec le bilinguisme d'une commune. Selon les statistiques 2016-2021, seule 5,1% de la population fribourgeoise est bilingue. Le Conseil d'Etat admet qu'actuellement une seule commune sur les 121 du canton est officiellement bilingue: il s'agit de Courtepin, depuis sa fusion avec Courtaman en 2002. Cet avant-projet donne l'impression que le gouvernement cherche à se décharger à bon marché de ses responsabilités sur les communes sans se soucier de l'équilibre linguistique du canton. On chercherait un pur effet d'annonce pour des motifs économiques qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Lire aussi

#### 20 ans après, le canton sort (enfin) son projet de loi sur les langues! Douze communes fribourgeoises pourraient devenir bilingues

# Pourtant, le bilinguisme est une réalité quotidienne vécue dans certaines communes.

Ce n'est pas en rendant une commune bilingue que l'on améliorera le fait que 95% de la population n'est pas bilingue. Je défends ici le principe de territorialité des langues: on peut n'avoir qu'une seule langue officielle communale et donner certains droits à une minorité historique tout en mettant l'accent sur l'enseignement des langues. Ce principe donne l'obligation à l'Etat et aux communes de ne pas déplacer artificiellement les frontières linguistiques pour des motifs économiques, politiques ou partisans et de protéger les langues menacées.

Si on reconnaît deux langues officielles à égalité, comme à Bienne, cela aura non seulement des conséquences sur le fonctionnement de la commune mais aussi sur la langue des procédures judiciaires ou sur le statut linguistique de tout le district. Le Tribunal fédéral et les experts admettent, à juste titre, que le principe de la territorialité doit s'effacer lorsqu'une minorité d'une commune représente environ 30% de la population locale: elle est alors une «minorité importante». On est loin des 10% préconisés par l'avant-projet. Alors qu'il s'agissait de protéger une langue menacée, le romanche, les Grisons ont fixé ce seuil à 20%!

Lire aussi

### Démographie. Bienne plus bilingue que jamais

Il est prévu que la population des communes concernées puisse voter



### sur le sujet. N'est-ce pas une garantie démocratique?

Un vote populaire, avec une majorité simple, peut être influencé en nourrissant la confusion déjà savamment entretenue entre le bilinguisme individuel et le bilinguisme institutionnel. Le canton de Fribourg serait bien avisé de s'inspirer du Valais, canton bilingue mais qui ne compte aucune commune bilingue tout en devenant le champion de l'enseignement des langues en Suisse romande.

#### Que faites-vous de l'autonomie communale?

Celle-ci est limitée par le principe constitutionnel de la territorialité des langues et doit respecter des critères qui ne peuvent certainement pas être les mêmes s'il s'agit d'une commune de 150 habitants ou de 42 300 habitants. En fait, cette loi semble élaborée pour satisfaire les autorités actuelles de la seule commune de Fribourg alors que le statu quo pourrait être maintenu sans autre.

### Le bilinguisme ne fait-il pas partie de l'identité fribourgeoise?

Non. Les habitants des districts francophones se sentent francophones et non bilingues. Il en va de même pour les Singinois ou les habitants d'Ulmiz ou de Fräschels qui se sentent d'abord germanophones. Je note en passant qu'il n'y a aucune classe scolaire bilingue en Singine et la baisse d'intérêt pour le français en Suisse alémanique. Le slogan «fier d'être bilingue» pondu par le Conseil d'Etat est hautement discutable. Ce qui fait l'identité fribourgeoise, c'est le HC Fribourg-Gottéron ou la Seisler Mäss, mais pas un bilinguisme communal artificiel et coûteux qu'une minorité germanophone agissante tente d'imposer en embobinant notre Conseil d'Etat à court d'idées novatrices.

Lire aussi

#### Un manifeste en faveur du français. Fribourgeois romands opposés à «un bilinguisme institutionnel»

#### Francophones et germanophones devraient-ils vivre sans se parler?

Nullement. Je vous cite François Gross, votre ancien rédacteur en chef, qui écrivait pendant les débats de la constituante que distinguer les deux communautés pour les unir est une belle tâche pour les charpentiers de la maison commune.

## Que craignez-vous si les frontières linguistiques venaient à se déplacer?

Je crains que l'on donne un très mauvais signe à la Suisse romande et que l'on réveille une guerre des langues alors que la situation actuelle est bonne. En adoptant un critère artificiellement bas de 10%, on viole la liberté de la langue des locuteurs majoritaires et on sape les efforts d'intégration des allophones. Cette loi favoriserait une germanisation de fait du canton puisque je ne pense pas que les communes germanophones à la frontière des langues, comme Tentlingen, veulent devenir bilingues. Il est temps de se réveiller et je compte sur le parlement pour rejeter ce mauvais projet.